



Aide de création : fiction, non-fiction, essai

[modalités]

LES OBJECTIFS

- ◆ Soutenir les projets de création portés par des auteurs et autrices néo-aquitains.
- ◆ Permettre aux auteurs et autrices de dégager du temps pour des projets de création personnelle.
- ◆ Aider et encourager la professionnalisation.

Contrat de filière 2025-2027

Dates de dépôts et liens vers les formulaires en ligne sur

<https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/livre/animation-du-contrat-de-filiere>

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 33, 40, 47, 64

Contactez **Marion Colin** / marion.colin@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Bordeaux – Méca – 5 parvis Corto-Maltese – CS 81993 – 33088 Bordeaux cedex

05 47 50 10 17

--

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 19, 23, 24, 87

Contactez **Lucas Breuil** / lucas.breuil@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Limoges - 24, rue Donzelot - 87000 Limoges

05 55 77 48 38

--

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 16, 17, 79, 86

Contactez **Sylvia Loiseau** / sylvia.loiseau@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Poitiers - 62, rue Jean-Jaurès - 86000 Poitiers

05 49 88 80 05

LES BÉNÉFICIAIRES

Sont éligibles les auteurs ou autrices répondant aux critères suivants (conditions cumulatives) :

◆ dont la résidence est en Nouvelle-Aquitaine ;

◆ ayant publié au moins un livre à compte d'éditeur (papier et/ou numérique) depuis moins de 5 ans – tirage au moins à 250 exemplaires, ramené à 150 pour la poésie.

CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE NON- ÉLIGIBILITÉ

◆ **Critères d'éligibilité :**

// Genres littéraires éligibles : littérature (roman, nouvelle, poésie), récits et essais littéraires.

// Le projet de création peut porter sur :

- un ouvrage destiné à la publication papier ;
- un ouvrage destiné à être nativement numérique.

◆ **Critères de non-éligibilité :**

// L'autoédition

// Le compte d'auteur

// L'écriture dramatique

LES MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

◆ Un comité technique de sélection rassemblant des représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine et d'ALCA Nouvelle-Aquitaine instruira les dossiers. Il pourra être accompagné, s'il le souhaite, de personnalités qualifiées de manière ponctuelle.

FINANCEMENT ET VERSEMENT DE L'AIDE

Montant attribuable :

◆ 5 000 €

L'aide est attribuée directement à l'autrice ou l'auteur. La Région précisera aux bénéficiaires les modalités, les conditions et l'échéancier du versement de l'aide.

Clause d'engagement consécutif à l'obtention d'une aide à l'écriture

- Le lauréat ou la lauréate s'engage à informer la Région Nouvelle-Aquitaine et ALCA Nouvelle-Aquitaine de l'évolution de son projet d'écriture, jusqu'à échéance de la publication.
- Si le projet aboutit à une publication, la mention « *L'auteur/L'autrice de cet ouvrage a bénéficié d'une aide à l'écriture de la Région Nouvelle-Aquitaine* » devra obligatoirement être inscrite sur le livre édité.
- L'auteur ou l'autrice s'engage à informer sa maison d'édition qu'elle doit faire parvenir 2 exemplaires du livre à parution : 1 exemplaire à la direction de la culture de la Région Nouvelle-Aquitaine et 1 exemplaire à ALCA Nouvelle-Aquitaine.

La Région Nouvelle-Aquitaine précise que le respect de ces trois clauses fera l'objet d'une attention particulière lors de l'examen d'une demande ultérieure.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE

La constitution des dossiers de demande d'aide au titre du contrat de filière Livre en Nouvelle-Aquitaine est dématérialisée. La demande se fait en ligne sur la plateforme Limesurvey.

Votre dossier est suivi par votre interlocutrice privilégiée, en fonction de votre département.

1 – Complétez le formulaire de demande d'aide.

Ce formulaire regroupe les éléments nécessaires à la connaissance de votre situation professionnelle et de votre parcours d'auteur ou d'autrice, il permet ensuite de présenter votre projet. Vous pouvez à tout moment interrompre votre démarche en ligne et revenir plus tard compléter le formulaire.

2 – Pièces à joindre

En fin de formulaire, vous devez joindre plusieurs documents et pièces justificatives. Nous vous conseillons de préparer et mettre en forme (signature, scans, pdf...) ces documents à l'avance :

- **justificatif de domicile** daté de moins de deux mois ;

- **lettre de saisine**, signée manuellement et adressée à la présidence du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Cette lettre précise le titre de votre projet, ainsi que les motivations de votre demande ;
 - **note d'intention : descriptif et/ou synopsis** de votre projet en une page minimum ;
 - **extraits significatifs** du travail en cours : envoi d'une 20aine de pages tapuscrites ;
 - **curriculum vitae récent** ;
 - **bibliographie complète** de vos livres publiés à compte d'éditeur :
 - titre, édition, année de publication, genre littéraire, noms des éventuels coauteur.trices ;
 - le cas échéant, **copie du contrat d'édition concernant le projet ou lettre d'intention de l'éditeur pressenti** ;
 - **attestation sur l'honneur**, certifiant l'exactitude et la sincérité des informations contenues dans votre dossier ;
 - **copie de l'intégralité de votre dernier contrat d'édition** ;
 - **tout document que vous jugerez utile** à l'appréciation de votre demande.
-
- **Votre dernier livre publié ou sélection de l'un de vos ouvrages du même domaine littéraire que votre projet** :
 - soit au format PDF via le formulaire en ligne ;
 - soit en deux exemplaires envoyés à l'adresse postale suivante :

Pour les départements 33, 40, 64 et 47 : ALCA Nouvelle-Aquitaine Site de Bordeaux / Pôle vie littéraire (contrat de filière), Méca, 5 parvis Corto Maltese, 33000 Bordeaux.

Pour les départements 19, 23, 24 et 87 : ALCA Nouvelle-Aquitaine Site de Limoges / Pôle vie littéraire (contrat de filière), 24 rue de Donzelot, 87000 Limoges.

Pour les départements 16, 17, 79 et 86 : ALCA Nouvelle-Aquitaine Site de Poitiers / Pôle vie littéraire (contrat de filière), 62 rue Jean-Jaurès, 86000 Poitiers.

Tout dossier incomplet sera ajourné.

L'inexactitude des renseignements portés sur ce dossier conduira à l'ajournement de la demande. Pendant l'instruction du dossier, toute modification inhérente au projet devra nous être signalée dans les meilleurs délais.

Traitement et confidentialité des données

Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement automatisé ou non par ALCA Nouvelle-Aquitaine, La MÉCA, 5 parvis Corto Maltese, CS 81993, 33088 Bordeaux cedex, représentée par Bruno Boutleux en sa qualité de président. Seule ALCA Nouvelle-Aquitaine est destinataire de vos informations personnelles. Celles-ci, que ce soit sous forme individuelle ou agrégée, ne sont jamais transmises à un tiers, nonobstant les sous-traitants auxquels ALCA Nouvelle-Aquitaine fait appel. Ni ALCA Nouvelle-Aquitaine, ni l'un de ses sous-traitants, ne procèdent à la commercialisation de ces données personnelles.

Vos Informations Personnelles sont conservées par ALCA Nouvelle-Aquitaine pendant 3 ans afin d'exercer les activités concernées, sauf demande de fermeture de compte et d'exercice de votre droit à l'oubli – et dans le respect et la limite des obligations légales de conservation de document relatives à ces activités.

Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 nous vous rappelons que vous disposez d'un droit à la portabilité de vos données, de droits d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes.

Pour exercer vos droits, il vous suffit d'adresser un email à : info@alca-nouvelle-aquitaine.fr ou d'adresser un courrier à l'adresse suivante : ALCA Nouvelle-Aquitaine, La MÉCA, 5 parvis Corto Maltese, CS 81993, 33088 Bordeaux cedex.

TRANSMISSION ET DÉPÔT DU DOSSIER

Une fois le formulaire de demande complété et les pièces complémentaires chargées, vous validez votre demande qui est automatiquement transférée à ALCA Nouvelle-Aquitaine qui en vérifie les pièces et transmet le dossier complet aux services instructeurs de la Région Nouvelle-Aquitaine.